

## DECISION N°27/2022/Institut Mines-Télécom

*(annule et remplace la décision n°02/2022 du 1er janvier 2022)*

### **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE AU SEIN DE IMT ATLANTIQUE**

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération n° 2021-1-6 du conseil d'administration du 12 mars 2021

Vu l'arrêté de nomination du 23 mars 2022 nommant Monsieur Christophe LEROUGE directeur d'IMT Atlantique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

A compter du 3 mai 2022

#### **Section 1. Opérations de recettes**

---

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les accords, les conventions, les contrats, les actes générateurs de recettes, hors ceux emportant cession du patrimoine immobilisé de l'IMT, pour un montant supérieur à deux millions d'euros HT (2 000 000 € HT) et inférieur à six millions d'euros hors taxe (6 000 000 € HT) relevant de la seule école IMT Atlantique :

- Monsieur Christophe LEROUGE, Directeur ;
- Mme Laurence LE COQ, Directrice de la Recherche et de l'Innovation, faisant fonction de Directrice Déléguée;
- 

Et cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation est donnée à :

- Mme Christelle LAGADEC, Secrétaire générale adjointe ;
- M. Olivier VAN DE VOORDE, Secrétaire général adjoint ;

#### **Section 2. Opérations de dépenses**

---

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les baux et locations de locaux au bénéfice de l'école IMT Atlantique dont la durée est inférieure à 6 ans et le montant de dépense inférieur à vingt-quatre mille euros charges comprises (24 000 € CC) par an :

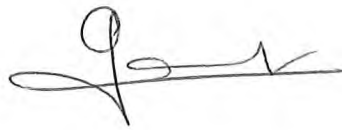
- M. Christophe LEROUGE, Directeur ;
- Mme Laurence LE COQ, Directrice de la Recherche et de l'Innovation, faisant fonction de Directrice Déléguée;

## **Section 6. Publication et exécution de la présente décision**

---

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et aux personnels concernés sous couvert de leur hiérarchie. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 3 mai 2022



Odile GAUTHIER  
Directrice générale